



Village de Sainte-Pétronille

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil du village de **Sainte-Pétronille**, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le mercredi 17 mai 2023 à 20 h, sous la présidence de **monsieur Jean Côté, maire**.

Secrétaire d'assemblée : Chantal Blouin, directrice générale / greffière-trésorière par intérim.

Sont présents(es)

M. Yves-André Beaulé
M. Jean Côté
M. Claude Archambault
M. Alain Laroche
Mme Lyne Gosselin

Sont absents(es)

Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 mai 2023
3. Ajustement salarial - directrice générale / greffière-trésorière par intérim
4. Période de questions
5. Levée de la session

1. Mot du maire

M. Jean Côté, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2023-100

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 mai 2023

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 17 mai 2023.

ADOPTÉE

2023-101

3. Ajustement salarial - directrice générale / greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE l'intérim de madame Chantal Blouin à titre de directrice générale / greffière-trésorière a débuté le 3 décembre 2022 et s'est échelonné sur une période d'environ six mois ;

ATTENDU QUE l'entente salariale prise au début de l'intérim supposait une semaine de travail de 4 jours/semaine ;

ATTENDU QUE les heures travaillées depuis l'entrée en fonction ont presque doublées.

ATTENDU QUE l'intérim à titre de directrice générale / greffière-trésorière comportait la reprise du projet d'assainissement des eaux usées, lequel a une vocation exceptionnelle et que sa réalisation est d'envergure ;

ATTENDU QU'en parallèle à la prise en charge du projet, un redressement ainsi qu'une mise à niveau de tâches et dossiers administratifs ont dû être effectués visant au bon fonctionnement de la municipalité ;

ATTENDU QUE les éléments suivants ont été pris en compte à l'établissement de l'ajustement salarial soit :

Salaire directeur général / greffier trésorier :	80 000 \$
Salaire actuel de la directrice générale / greffière-trésorière par intérim :	<u>65 000 \$</u>
Écart :	15 000 \$

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

CONSIDÉRANT QUE la qualité des interventions a permis un redressement marqué des dossiers municipaux, il est proposé et résolu à la majorité de verser une compensation financière de 12 000 \$ à l'attention de la directrice générale / greffière-trésorière par intérim en guise de reconnaissance des heures supplémentaires et du travail exceptionnel réalisé, et ce, au-delà des attentes du Conseil municipal. Le calcul de la compensation financière se détaille comme suit :

Intérim période de 6 mois :	7 500 \$
Heures supplémentaires :	<u>4 500 \$</u>
Total :	12 000 \$

Les deniers proviendront des fonds généraux.

ADOPTÉE

4. Période de questions

2023-102

5. Levée de la session

La levée de la session est proposée par madame Lyne Gosselin à 20 h 25.

Jean Côté

Maire

Chantal Blouin

Directrice générale / greffière-trésorière par intérim